



## Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP76** CAPL Mutations 10 et 11 Juillet 2017

Madame la Présidente,

**Force Ouvrière** considère que la Fonction Publique est un rouage essentiel au fonctionnement de notre Pays garant de ses principes républicains.

Ce modèle social, fait de valeurs et de droits collectifs dans lequel il faut englober la protection sociale, se trouve aujourd'hui mis à mal par une vision libérale de la société et par les politiques d'austérité.

Les gouvernements se suivent et se ressemblent...

On ne peut que contester les propos du nouveau Ministre de l'action et des comptes publics en réponse à la situation «catastrophique» de la France d'après le rapport de la Cour des Comptes : «les textes financiers sont manifestement entachés d'insincérité».

Les Fonctionnaires vont donc encore payer la facture (gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, suppression d'effectifs et restructurations à venir...)

La pénurie d'effectifs est de plus en plus criante. Depuis 2002, notre Administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30 000 agents. Ces suppressions représentent 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique d'État. Les boucs émissaires des Finances en ont marre !

La situation à la DGFIP est catastrophique puisque, à l'issue des CAP nationales pour les mouvements du 1er septembre 2017, il manque pour notre Administration sur tout le territoire :

- **En Cadres C :- 1 495 emplois** (après affectation de 1666 agents en 1ère affectation!)
- **En Cadres B :- 948 emplois.**
- **En Cadres A :- 9 emplois.**

Malgré ce déficit d'emplois très important, aucun appel supplémentaire de la liste complémentaire des concours n'est prévu !! Une fois de plus ce sont les services qui en pâtiront.

**F.O.-DGFIP** n'a cessé de dénoncer les conséquences d'une telle politique d'emplois qui, bien au-delà de prioriser les missions, vous conduit désormais à en abandonner certaines.

C'est donc dans ce contexte général que se tiennent ces CAP de mutations locales.

La pénurie se répercute sur le département de **Seine Maritime**.

Ainsi, le département est **déficitaire de 16,30 emplois en B (31.50 en 2016) et de 16,30 emplois en catégorie C ( 33.70 en 2016)** Chiffres TAGERFiP **après CAPN**.

Pour les cadres **A**, le département était **excédentaire (+0,9) avant CAPN**.

Ce déficit global moindre n'est qu'un leurre. Il correspond aux suppressions d'emplois de cette année !

A l'issue de ce projet, des postes et services seront toujours dans des situations extrêmement tendues !

Cette situation engendre des **difficultés quotidiennes** pour les agents de tous grades qui subissent les conséquences de ces **choix libéraux délibérés** : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir leurs missions.

Le calendrier de la Direction Générale est toujours en totale inadéquation avec la vie des services et, pire, avec celles des agents.

Les mouvements définitifs des CAPN ont été certes avancés d'une bonne semaine par rapport aux années précédentes mais... pour de mauvaises raisons : le temps de préparation des élus nationaux a été réduit, rendant quasi impossible le traitement correct des dossiers des collègues.

**F.O.-DGFIP76** regrette que ce gain de temps en Central n'ait pas été répercuté en Local.

Cela aurait permis à nos collègues, en attente d'affectation d'être moins pénalisés (logement, scolarité des enfants, modes de garde pour les plus petits etc...)

**F.O.-DGFIP** revendique la diffusion du mouvement définitif et du mouvement local au plus tôt !.

**F.O.-DGFIP** rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents et dénonce:

- l'affectation systématique des primo arrivants Cadres C en ALD
- le recours au détachement, comme palliatif correctif !.

Si les emplois étaient comblés en totalité, ces systèmes n'auraient pas lieu d'être !!

Pire encore, ils préfigurent la casse du statut de la Fonction Publique et la mobilité géographique et fonctionnelle voulue par tous les Gouvernements.

En conclusion,

**F.O.- DGFIP** revendique :

- deux véritables mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le classement des demandes à l'ancienneté du fait générateur,
- le droit au retour de tous les promus de C en B,
- la possibilité pour tous, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.
- l'affectation des inspecteurs stagiaires au 1<sup>er</sup> septembre N (et non pas en janvier ou mars N+1), permettant leur droit à mutation dès l'année suivante.

Enfin, **F.O.-DGFIP** exige :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- le recrutement immédiat de l'ensemble des listes complémentaires
- tout poste vacant doit être pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent !

\*\*\*\*